

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-Verbal de la séance du conseil communal

du 19 juin 2023 à 19h00, à la salle du Conseil communal de Paudex.

Le Président

Ouvre la séance à 19.00 heures.

Salue la présence de M. Claude Quartier pour le Courrier.

Le Conseil étant constitué de 45 membres, le quorum est fixé à 23.

1.

APPEL DES CONSEILLERS/CONSEILLERES

Conseillères absentes, excusées :

Mmes Marinette Nicod, Anne-Aymone Schoenholzer, Nicolette Engelbrecht ainsi que MM. Julien Gourdet et Dieter Graser.

Conseillers absents, non-excusés : --

39 conseillères et conseillers sont présents et 5 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président

Présentation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

3.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 MAI 2023

Mme Vlamopoulos

Coquille en page nr. 2 : montant indiqué concernant la facture sociale de 800'000 MIO au lieu de 800 MIO.

Le PV est accepté à l'unanimité, une fois la rectification effectuée.

4. PRÉAVIS 01-2023 : COMPTE ET GESTION 2022**Le Président**

La commission de gestion s'est réunie à 4 reprises : le 7 mars, le 12 avril, le 17 avril et le 22 mai et a rencontré, à ces occasions, la Municipalité.

Invite M. Rüegger, président de la GOGEST, à lire son rapport.

M. Rüegger

Soulève les points importants de son rapport.

Chaque conseiller a valablement reçu une copie dudit rapport.

Le Président

Remercie M. Rüegger ainsi que tous les membres de la COGEST pour leur travail.

Cède la parole à Monsieur Robin Lemmel, Président de la COFIN pour la lecture de son compte-rendu, suite à la séance entre la commission et la Municipalité du 12 juin 2023.

Chaque conseiller a valablement reçu une copie dudit rapport.

M. Lemmel

Donne lecture de son compte-rendu.

Le Président

Remercie M. Lemmel ainsi que tous les membres de la COFIN pour leur travail.

Le Président

Passe en revue les 96 pages du fascicule des comptes 2022, chapitre par chapitre. Les membres du CC sont priés de lever la main pour interrompre la lecture et poser leur question ou faire part de leur remarque.

M. Desbaillets

Compteurs électriques : aimerait savoir à qui ils appartiennent.

M. Kehtari

Les compteurs appartiennent à la commune.

M. Desbaillets

La commune a changé de prestataire pour l'électricité, avec les SIL. Pourquoi ont-ils dû changer les compteurs et quel en a été le coût pour notre commune ? Les anciens compteurs ont-ils pu être revendus ?

M. Kehtari

En effet, c'était une surprise. Le tarif change selon les heures. Les compteurs étaient paramétrés différemment et il fallait les changer. Le coût de ce changement a été pris en charge par les SIL. Les anciens compteurs n'ont pas pu être remboursés car ceux-ci se changent régulièrement et ne sont pas repris.

Le Président

Demande de passer au vote de l'approbation du Préavis 01-2023 : comptes et gestion 2022 et donne lecture de la conclusion :

Vu le préavis municipale 01/2023 de la Municipalité du 16 mai 2023

Vu et ouï le rapport de la commission des finances

Vu et ouï le rapport de la commission de gestion

Considérant que ledit préavis a été porté à l'ordre du jour dans la séance du 19 juin 2023

Le conseil décide :

D'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2022

D'approuver les comptes de l'exercice 2022 tels que présentés

D'en donner décharge aux organes responsables.

Demande au Conseil Communal de passer au vote sur le préavis 01-2023 :

- ✓ 39 acceptations
- ✓ 0 avis contraire
- ✓ 0 abstentions

Le rapport de gestion de l'exercice 2022 est accepté avec 39 voix, à l'unanimité.

Les comptes de l'exercice 2022 sont acceptés tels que présentés avec 39 voix, à l'unanimité.

Le Président

Remercie la commission des finances ainsi que la commission de gestion pour leur travail ainsi qu'à toutes les personnes ayant œuvré à la rédaction des comptes.

M. Kehtari

L'organe de contrôle « Intermandat » a audité et validé les comptes en relevant la précision et l'exactitude de notre comptabilité.

Remercie Mme Ravessoud, notre boursière communale, qui a réalisé un travail remarquable, comme chaque année. Merci pour sa rigueur et vigilance.

5.

POINT DE SITUATION SUR LA NOUVELLE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE ET LE FINANCEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE.

Le Président

Cède la parole à la Municipalité, à M. Kehtari

M. Kehtari

Lors de la dernière séance, il y avait eu la présentation de la nouvelle péréquation intercommunale Vaudoise. A ce moment, il nous manquait

des précisions de chiffres. Nous avons reçu la simulation de la nouvelle péréquation pour notre commune, basée sur les chiffres 2022.

Quelques points remarquables sont soulevés.

Voici des informations concernant l'architecture sur une péréquation de ressources, c'est-à-dire combien chaque commune contribue à l'ensemble, en tenant compte de notre recette fiscale standardisée sur la moyenne.

Dans le Canton, le revenu par habitant est de CHF 3'200.--. Nous sommes à CHF 5'900.-- ce qui fait un écart de CHF 2'700.—. Le 80% de ce montant est multiplié par le nombre d'habitants, ce qui nous amène à plus de 3 millions de francs.

La participation de notre commune à la cohésion sociale s'élève à CHF 1'390'000.--

Concernant la péréquation de besoin, ces critères sont définis par commune en fonction de la surface productive, de l'altitude et de la déclivité ainsi qu'en fonction du nombre d'écoliers par commune. Nous ne recevons aucun subside pour cela, notre commune ne rentrant pas dans les critères requis.

Par rapport à la contribution pour les villes, nous pouvons recevoir CHF 327'000.--- ainsi que CHF 180'000.— pour les lignes de transport et de trafic urbain.

Pour la facture policière, nous ne payons que CHF 46'000.— car nous bénéficions d'une police intercommunale.

Avec la nouvelle péréquation, si nous avons bénéficié de des conditions en 2022, nous n'aurions payé que CHF 5'135'522.— alors que nous avons payé CHF 5'648'484.— L'économie aurait été de CHF 512'962.-- soit env. 9% .

Nous aurions voulu plus afin d'avoir une meilleure autonomie, car cela représente beaucoup par rapport à nos recettes fiscales.

M. Farinelli

Est-ce que l'association des communes a accepté ces conditions ?

M. Kehtari

Le comité a signé cet accord sous réserve de l'acceptation de l'association. C'est le mieux que l'on ait pu obtenir.

1 mois de réflexion a été laissé aux communes. Cela sera voté prochainement.

En 2020, il avait été proposé de faire payer aux communes 150 millions de moins. En réalité, ils ont donné 160 millions, soit 10 millions de plus. Ils prennent une part supplémentaire sur l'augmentation de la facture sociale. Le Canton prend 83% et les communes 17%.

Mmes De Landerset, Nicod et Witschi se représentent. Seule Mme Adam ne se représente pas comme scrutatrice suppléante.

Y-a-t 'il d'autres candidats / candidates pour ces postes ?

Si ce n'est pas le cas, la réélection des membres actuels peut être validée.

Y'a-t-il un / une candidat/e pour le poste de scrutateur/trice suppléant/e.

M. Farinelli

Propose M. Estève

M. Estève

Accepte le poste. Il est élu par acclamation.

7.

ÉLECTION DE LA COMMISSION DE GESTION.

Le Président

Informe que l'ensemble de la GOGEST se représente pour une année.

Est-ce que toutefois il y aurait d'autres candidats ?

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres volontaires, les 5 membres de la GOGEST sont réélus par acclamation.

8.

ÉLECTION DE LA COMMISSION DES FINANCES.

Le Président

Informe que l'ensemble de la COFIN se représente pour une année, à l'exception de la suppléante, Mme Engelbrecht

Y-a-t 'il d'autres candidats et il nous faut un/une suppléant/e.

M. Weber

Se propose en tant que suppléant de la COFIN.

Le Président

M. Weber ainsi que les autres membres de la COFIN sont élus par acclamation.

Le Président

Annonce avec regret que Mme Rosanna Sanchez, souhaite mettre un terme à son rôle de secrétaire du Conseil.

La remercie d'avoir accepté de reprendre ce poste l'an dernier ainsi que pour son travail conduit avec diligence pendant ces 12 derniers mois.

Le Conseil recherche donc une nouvelle secrétaire.

Rappelle que les compétences requises pour ce poste sont : une bonne maîtrise du français, de Word et de quelques connaissances de l'informatique ainsi que de la gestion des courriels.

Il n'est pas nécessaire de faire partie du Conseil communal ni d'habiter la commune de Paudex pour occuper ce poste.

La rémunération est de CHF 5'000.—par an + CHF 100.—par séance et CHF 50.—par réunion du bureau.

Notre secrétaire a assuré qu'elle donnera tout son soutien pour passer le flambeau.

Demande aux membres du Conseil si quelqu'un est intéressé par ce poste et d'en parler autour d'eux.

9.

COMMUNICATION MUNICIPALES.

Le Président

Demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Mme Martin

Début juin s'est tenue l'Assemblée Générale de la « RAS » qui est le centre social régional de l'Est lausannois-Oron-Lavaux, avec la présence de la « DGCS » Direction générale de la cohésion sociale avec son représentant et directeur général, M. Fabrice Ghelfi qui souhaitait s'approcher du terrain.

Les thèmes abordés ont été les suivants : hébergement, surveillance et accompagnement des institutions, l'insertion des personnes vulnérables, les proches aidants, les subsides à l'assurance maladie, les bourses, les rentes pont, les revenus d'insertion ainsi que les allocations familiales.

Tous ces enjeux doivent être gérés en tenant compte du vieillissement de la population et au changement climatique.

Nous mettons CHF 2.--/habitant au service d'une ONG pour soutenir des projets. L'an dernier, nous avons choisi la Fedevaco avec 2 projets dont un en Haïti pour améliorer l'eau potable et l'hygiène dans les écoles et les marchés avec la construction de blocs sanitaires dans les marchés et les écoles. Ainsi qu'une sensibilisation à l'hygiène dans les écoles et par l'éducation.

Le deuxième projet se tenait au Sénégal pour la promotion d'une pêche artisanale respectueuse, la valorisation des produits et les diversifications des débouchés.

On va pouvoir choisir les projets que nous voulons soutenir à l'avenir. Nous recevons à chaque année des dossiers très complets ainsi que les résultats.

Mme Dillner-Reichen

La zone de dépose pour les enfants est marquée définitivement. Avec une teinte de marquage au sol harmonieuse. Des panneaux explicatifs ont aussi été ajoutés.

L'arrosage automatique en fonction depuis 6 semaines sur la place du 1^{er} août a déjà été endommagé. Une buse a fondu sous les cendres d'un barbecue. Une deuxième buse a été arrachée.

Peut-être faudra-il installer des caméras à des endroits stratégiques ?

Comme, par exemple, aux éco points, sur la place du 1^{er} août etc...

Ce sujet sera rediscuté à la rentrée.

M. J.-F. Spring

Le Plan d'Affectation Communal (PACom) suit son processus de validation au niveau du Canton.

2 remarques ont été soulevées par des services du Canton.

Le premier point a été clarifié.

Nous avons bon espoir de régler le 2^{ème} concernant le bruit routier avec son impact sur les habitations. Nous espérons clarifier ce point prochainement.

Concernant les bâtiments communaux, nous devons les entretenir, sans faire dans le luxe, mais certains travaux doivent être effectués. Nous allons procéder, cet été, à la remise aux normes de la cuisine de la garderie. Cela représente un budget de plus de CHF 30'000.-- pour répondre aux dernières normes.

M. Chaubert

Nous fait part de quelques points d'information :

1) La Step intercommunale de Pully :

La gouvernance choisie est une AI (association intercommunale).

Il y a une adjudication pour fin juin au bureau d'étude pour le projet.

L'étude couvrira 7 MIO y compris la partie rejet des eaux usées au large pour env. 2 MIO. Une conduite forcée doit être construite et la part du crédit d'étude pour Paudex sera d'environ CHF 600'000.- Il y aura un préavis à ce propos l'automne prochain.

2) Lausanne-Région

L'AG de cette année a porté sur les comptes qui sont stables.

Un focus sera fait sur les commissions thématiques qui ne sont pas assez visibles pour le travail effectué. Que ce soit pour la prévention, la formation, l'économie etc... Toutes ces commissions portent des projets très intéressants, comme dans la formation, par exemple, avec de multiples aides aux apprentis et aux personnes en formation. Une grande étude sur la promotion économique régionale a été faite avec des conclusions et des propositions intéressantes à mettre en œuvre. L'étude a été réalisée par le bureau Stategos et une analyse par le Professeur Lanvin de l'IMD a été effectuée. Beaucoup d'autres commissions ont aussi travaillé sur des thèmes, comme la prévoyance et la dépendance. Sur les problèmes d'incivilité dans nos communes, etc.... Le constat est fait que ni les élus, ni la population sont assez

informés de ce que fait « Lausanne-Région ». C'est un point qu'il faudra améliorer.

3) **CSM**

Que dire du Centre Sportif de Malley. C'est certes un beau complexe sportif mais qui coute toujours outrageusement cher aux communes, qui toutes n'en profitent pas de la même manière. Les coûts augmentent chaque année car ils sont indexés sur l'augmentation du nombre d'habitants. Nous ne pouvons rien y changer, nous sommes encore engagés pour 13 ans.

4) **TL**

La fréquentation est en hausse, le retard depuis le COVID est quasiment comblé, voire dépassé au niveau des métros.

Le défi actuel est plutôt la saturation du réseau TL.

Une augmentation de la longueur des rames de métro est à l'étude.

Un vaste programme d'installation de panneaux photovoltaïques sur tous les toits appartenant aux TL est en cours.

5) **Brasserie de Paudex**

Le projet de la rampe pour PMR ainsi que le réaménagement des places de parc devant la Brasserie touche au but. Le projet est finalisé et il faut encore discuter de la répartition financière du projet. Nous avons bon espoir d'avoir une oreille attentive des propriétaires qui s'étaient engagés à co-réaliser un projet avec la commune de Paudex.

6) **Port**

La buvette de la Paudèze a ouvert, comme prévu, le 15 juin. Ce nouveau concept semble plaire.

7) **Le personnel communal**

Cet été nous aurons le départ de M. Bessat. La Municipalité est en pleine phase d'étude de l'avenir de la voirie.

Cela fait un peu plus d'un mois et demi que notre nouveau secrétaire municipal est à l'œuvre, à notre entière satisfaction et c'est un plaisir de travailler avec M. Chamorel.

La nouvelle organisation du greffe se met gentiment en place sous la houlette de M. Chamorel, avec Mme Theytaz qui a pris sa nouvelle fonction de secrétaire municipale adjointe et Mme Chillier qui reprend la gestion des salles, renforce la réception et gère différentes tâches administratives.

8) **Fête à Paudex**

Nous invite à y venir nombreux vendredi soir et à en parler autour de nous. La météo sera bonne.

10.**PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS****Le Président**

Affiche à l'écran les résultats des votations du 18 juin et nous en donne les détails.

Il y avait 3 objets fédéraux et un cantonal.

Le premier objet :

« Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises »

Accepté à 91.1 % des voix par la commune de Paudex.

Le deuxième sujet :

Objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique »

Accepté par 72.47% des voix.

Le 3ème objet :

« Loi Covid-19 »

Accepté par 66,14% des voix.

Le 4ème objet était lui cantonal :

«Pour la protection du climat»

Accepté par 66.32% des voix.

Demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

M. Hofmann

Souhaite poser 4 questions :

- 1) Sujet soulevé à l'époque par le Dr. Frigerio, ancien conseiller communal, concernant de défibrillateur. Etant donné que la porte des bureaux de la commune est close aux heures de fermeture, qu'est-ce qui est mis en place pour avoir accès au défibrillateur ?
- 2) Qui a la formation de maître d'apprentissage au sein de la commune pour les apprentis dans les différents secteurs ?
- 3) Qui va remplacer M. Bessat au poste de chef de voirie ?
- 4) La place du 1^{er} août était impropre à la baignade ces derniers jours. Aimerais des informations à ce sujet.

M. J.-F. Spring

Répond à la question nr. 1 : le défibrillateur a été installé pour apporter un soutien durant les différentes manifestations que nous organisons. En effet, lorsque la porte de la commune est fermée, il n'est pas possible d'accéder à l'appareil. Mais nous ne pouvons pas le laisser à l'extérieur du bâtiment pour cause de vol / déprédation etc...

M. Chaubert

Répond aux questions nr. 2, 3 et 4 :

Concernant les apprentis, 2 personnes ont la formation. Pour la voirie, il s'agit de MM. Nicod et Terry. Au greffe, Mme Theytaz a le certificat et M. Charomel va suivre la formation prochainement.

Pour le remplacement de M. Bessat, nous sommes en cours de recrutement.

Il y a eu un problème avec la steppe. Un brasseur a lâché et un déversement s'est fait dans la Paudèze. Les analyses ont été faites ce jour et la place du 1^{er} août est à nouveau aux normes depuis ce soir.

M. Kehtari

Une précision concernant la qualité de l'eau. Un prélèvement a été effectué en date du 14 juin sur la plage et celui-ci a été validé et réputé conforme à la baignade. A 200 mètres autour du port, la baignade est interdite.

Mme Bovey

Propose que la commune de Paudex offre des cartes journalières CFF à ses habitants, par ex. une dizaine par mois, comme le font d'autres communes voisines.

Mme Martin

Nous avons déjà eu ces demandes. La taille de notre commune ne nous permettait pas cet investissement.

Les CFF ont penché sur un nouveau système qui répondra aux petites communes, comme la nôtre. Cela sera mis en place dès cet automne et cela sera également valable pour la CGN.

M. Chaubert

Les communes auront des cartes à commander valables pour l'ensemble de la Suisse à des prix très intéressants. Une fois les cartes commandées elles ne seront pas remboursables / échangeables.

Ce projet verra le jour cet automne.

M. Viand

Concernant le réaménagement des places de parc devant le restaurant de la Brasserie de Paudex, y-aura-t'il également des bornes pour les voitures électriques qui y seront installées ?

M. Chaubert

Ce n'est pas prévu dans ce projet-là mais nous réfléchissons à en installer ailleurs dans la commune.

M. Viand

Sur la place de l'ancien collègue, il était prévu une jolie pelouse, avec un banc etc... ou est-ce que cela en est actuellement et quel serait le coût pour l'aménagement de cette place.

-
- Mme Dillner-Reichen** Les travaux ont été effectués et une pelouse a été semée mais le rendu actuel n'est pas extraordinaire. Il faut compter 2 à 3 saisons pour que cela soit plus joli et harmonieux, car les fleurs doivent germer. Cela sera une prairie et non-pas un gazon.
- Mme Martin** Les bancs ont été mis au budget entre les arbres pour cet automne.
- M. Hofmann** Il faut, en effet, quelques années de germination avant d'avoir de jolies prairies naturelles.
- M. Desbaillets** Est-on obligé de mettre aux normes la cuisine de la garderie qui a été construite il y a un peu plus de 10 ans ? Est-ce vraiment nécessaire de mettre aux normes quelque chose qui avait été mis aux normes il y a une dizaine d'années seulement ?
- M. J.-F. Spring** Oui, le Canton nous l'impose. Nous ne pouvons plus tirer sur la longueur, nous devons faire le nécessaire pour l'hygiène. Ceci n'est pas négociable.
Les repas pour les enfants du midi sont cuisinés sur place par une cuisinière.
- M. Estève** N'est-ce pas possible d'utiliser les cuisines de l'UAPE ?
- M. Spring** Non, car l'UAPE utilise un service traiteur. Les 2 entités sont séparées.
- Mme Martin** Ces normes changeantes sont un réel problème. La garderie n'a que 12 ans et c'est navrant de voir qu'il y a une usure des matériaux et que nous devons déjà effectuer ces travaux de rénovation.
La cuisine est actuellement ouverte mais cela ne convient plus. Une vitre devra être installée pour séparer la cuisine de l'espace salle à manger.
D'autres normes demandent de séparer les âges moyens et grands ainsi que l'accès aux parents car ceux-ci ne doivent pas perturber les jeunes enfants.
- M. Desbaillets** Que se passe-t-il si la commune n'effectue pas ces travaux ?
- Mme Martin** Nous devrions trouver d'autres solutions, telle un traiteur, mais nous souhaitons maintenir le poste de la cuisinière car cette activité pour les enfants est intéressante et éducative.

M. Viand Concernant la route cantonale, il n’y a pas d’ilot en face du terrain de foot. Cette route est dangereuse. Avec la circulation qui augmente, il faudrait mettre un ilot.

M. Kehtari Cette route doit permettre les transports spéciaux et le passage doit être assez large. Si nous devons mettre un ilot à cet emplacement, celui-ci devrait être mobile afin qu’il puisse être retiré pour permettre un éventuel transport spécial.

Mme Dillner-Reichen La Municipalité va se renseigner sur ce point auprès du Canton.

Le Président Lève la séance à 20h48.

La date de la prochaine séance est fixée au lundi **11 septembre 2023 à 20h00.**

Le Président

La Secrétaire

Laurent Witschi

Rosanna Sanchez